

DI

Nom : *Champeu*
Prénoms : *Jacques* Surnoms : *le grand*
ÉTAT CIVIL.
Né le *3 juillet 1895* à *Ax les Thermes*, canton
d' *Andrieu*, département d' *Ariège*, résidant
à *Ax les Thermes*, canton d' *Andrieu*, département
d' *Ariège*, profession d' *étudiant en droit*
fils d' *Amand Alexandre* *Encaich* *général* domiciliés
à *Ax les Thermes*, canton d' *Andrieu*, département d' *Ariège*
Marié à

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
Inscrit sous le n° *12* de la liste du canton d' *Ax les Thermes*
Classé dans la *1* partie de la liste en 1914.

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
Incorporé à compter du 19 Decem. 1914 ; arrive au corps le 11 janv.
Soldat de 2^e classe. Passe au 7^e Régiment d'Infanterie le 23 avril 1915. Passe au 80^e
Régiment d'Infanterie le 29 mai 1915
Disparaît le 25 septembre 1915 devant Beaumont (Aisne) d. t. 603.
Décès fixé au 25 septembre 1915 par jugement de Tribunal
civil de Troyes rendu le 7 mai 1920.
Soldat à la 1^{re} Division d'Infanterie le 23-11-1929

ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS.

CAMPAGNES:	BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.
<i>contre l'Allemagne</i> { <i>du 14 décembre 1914</i> <i>au 25 sept. 1915</i>	

PÉRIODES D'EXERCICES.	1 ^{re} dans l	, du	au	
	2 ^e dans l	, du	au	
	Supplémentaires	dans l	, du	au
	Armée territoriale.	1 ^{re} dans l	, du	au
	Supplémentaires	dans l	, du	au
	Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication.		Du	au

Numéro matricule du recrutement : *720*
Classe de mobilisation :

SIGNALEMENT.
Cheveux *bruns*, Yeux *châtain clair*, Front *ordinaire*, Nez *cut. long*, Visage *long*, Renseignements physiologiques complémentaires :
Taille : 1 mètre *75* centimètres.
Taille rectifiée : 1 mètre centimètres.
Marques particulières :

CORPS D'AFFECTATION.	NUMÉROS	
	au contrôle spécial.	MATRICULE ou au répertoire.
<i>9^e Rég^t d'Infanterie</i> Armée active. <i>720</i>		<i>7215</i> <i>8228</i> <i>7200</i>
Disponibilité et réserve de l'armée active.		
Armée territoriale et sa réserve.		

Seuile

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES			D. DOMICILE. R. RÉSIDENCE.
Dates.	Communes.	Subdivisions de région	

EPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :			DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.
la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.).